

# **Pourquoi le Canada doit-il appuyer une dérogation temporaire à la PI pendant la crise de la COVID-19**

## **Présenté au Comité permanent du commerce international**

Ce mémoire se concentre sur le premier point proposé par le Comité : « (i) la position du Canada à l'égard d'une proposition de l'Organisation mondiale du commerce visant à accorder "une dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce) pour la prévention [l'endiguement] et le traitement de la COVID-19" ».

## **Recommandations :**

- 1. Que le Canada manifeste dès maintenant son appui à une dérogation temporaire aux dispositions en matière de brevets, de manière à ce que les brevets relatifs à la COVID-19 n'aient pas à être octroyés ou appliqués pendant la pandémie, comme l'avaient demandé l'Afrique du Sud et l'Inde.**
- 2. Que le Canada encourage ses partenaires commerciaux, incluant les gouvernements états-unien, australien et britannique à appuyer cette dérogation dans l'immédiat.**

---

***Présenté conjointement par : Partners In Health Canada et Résultats Canada***

***Le 30 avril 2021***



## ***Pourquoi une dérogation à la propriété intellectuelle (PI) est-elle essentielle pour accélérer la production d'outils requis de toute urgence pour mettre fin à la pandémie?***

Les percées actuelles en vaccinologie sont les innovations technologiques récentes les plus importantes issues de la recherche-développement (R-D). Des milliards de dollars sont investis dans la R-D, et il est compréhensible qu'en temps normal, ceux qui ont financé des recherches novatrices puissent profiter d'une protection leur permettant de commercialiser leurs découvertes. Cependant, en contexte de pandémie mondiale, alors que la production de tests diagnostiques, de médicaments et de vaccins essentiels pour lutter contre la COVID-19 est limitée, que l'offre est terriblement insuffisante pour répondre à la demande mondiale, et que les pays peinent à vacciner leurs citoyens, la protection des brevets devrait être temporairement levée au nom de l'intérêt public et de la protection des droits fondamentaux de la personne.

Les dispositions du régime de commerce international actuel soulignent la nécessité d'offrir une protection invocable en cas d'urgence sanitaire. Elles portent notamment sur le droit de délivrer des licences obligatoires permettant de passer outre un brevet médical, le droit d'instaurer des systèmes d'opposition avant délivrance d'un brevet et des normes strictes en matière de brevetabilité, ainsi que le pouvoir discrétionnaire de refuser l'exclusivité sur les données de tests. Malheureusement, les dispositions établies ne sont pas adéquates pour faire face à la COVID-19 et assurer la sécurité sanitaire mondiale.

De nombreux producteurs de vaccins se sont déjà retrouvés pris au piège dans des litiges concernant des brevets au cours de la dernière année. Les vaccins contre la COVID-19 sont protégés par une multitude de brevets sur tous les aspects du développement, de la production et de l'utilisation : les réactifs, les cellules hôtes, les vecteurs, les séquences d'ARN, les compositions, les techniques de traitement et même les groupes d'âge visés ainsi que les utilisations du point de vue méthodologique. La PI est partout, comme l'illustrent les centaines de brevets sur la technologie de l'ARNm détenus par différentes organisations. Dans le système actuel de licences obligatoires, tout pays cherchant à produire des vaccins doit négocier des modalités pour chaque protection de la PI, pour chaque technologie, avec chaque entreprise détenant des droits de monopole sur quelconques aspects de ces licences. Ce processus est laborieux et les revendications juridiques des détenteurs de ces droits peuvent aboutir à des injonctions et à des retards. Au-delà des brevets, d'autres droits relatifs à la PI, comme les secrets industriels, les designs industriels, les droits d'auteur, etc., représentent aussi des obstacles encore plus difficiles à surmonter.

Dans les faits, le cadre imposé par le système actuel implique que chaque pays doit recourir à ses ressources humaines déjà mises à l'épreuve pour cibler les brevets pertinents et en vigueur à l'échelle nationale et qui devraient donc faire l'objet d'une licence obligatoire. Les longs délais administratifs qui s'ensuivent sont inacceptables en situation d'urgence. C'est pourquoi l'Afrique du Sud et l'Inde ont proposé une dérogation aux procédures de retardement et demandent que l'OMC soit dispensée d'imposer ou d'accorder des brevets relatifs à la COVID-19.

Une dérogation aux ADPIC permettrait d'alléger les charges qui découragent actuellement les investissements publics et privés dans la production biopharmaceutique locale et régionale en Afrique, en Asie et ailleurs dans le monde. Les pays de ces régions veulent être certains qu'ils ne feront pas face à des litiges coûteux ou à des mesures de représailles de la part de pays invoquant des violations aux règles de l'OMS s'ils modifient leurs lois et pratiques pour favoriser les investissements dans la production de vaccins contre la COVID-19.

Comme la capacité de production d'ARNm n'existe pas encore dans beaucoup de pays, il est vrai qu'une dérogation à la PI devrait s'accompagner d'un transfert de technologie, de savoir-faire et de formation pour commencer la production. Cependant, ce transfert de capacité de production serait beaucoup plus facile pour les autres types de vaccins utilisant des plateformes plus traditionnelles (p. ex. ceux à vecteurs viraux et à sous-unités protéiques). Dans la mesure où ils ne s'exposeraient pas à des poursuites pour contrefaçon de brevet, les fabricants pourraient commencer la production de vaccins assez facilement et avec moins d'aide technique intensive de la part des producteurs actuels.

### ***La position du Canada face à la demande présentée à l'OMC pour une dérogation aux ADPIC***

Officiellement, le Canada n'a pas pris position face à la demande de dérogation aux ADPIC. Pendant les sept mois suivants le dépôt de la demande, le Canada a atermoyé en demandant des exemples qui prouvent que le système actuel ne fonctionne pas, malgré les réponses successives données par les partisans de la dérogation, que l'on peut consulter dans les documents IP/C/W/670<sup>1</sup>, IP/C/W/672<sup>2</sup> et IP/C/W/673<sup>3</sup> de l'OMC. Par ailleurs, le Canada a adopté en mars 2020 d'importantes lois fédérales autorisant la fabrication de tout produit permettant de lutter contre la pandémie, et ce peu importe s'il y a une protection par brevet<sup>4</sup>. C'est cette même approche axée sur la flexibilité, dont on a grand besoin au niveau mondial, que les pays riches de l'OMC remettent en question et entravent.

Chose inquiétante, le débat sur la dérogation aux ADPIC reflète une division néocoloniale nord-sud, où les pays les plus riches décident des outils de soins de santé offerts aux pays à revenu faible et moyen (PRFM) pour soigner leur population, et à quelles conditions. Les pays qui s'opposent à la dérogation sont surtout en Europe, avec les États-Unis et quelques autres. La centaine de pays qui coparrainent ou appuient la dérogation couvre l'Afrique ainsi qu'une partie importante de l'Asie et de l'Amérique du Sud.

---

<sup>1</sup> Voir Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, « Exemples de problèmes et d'obstacles liés à la propriété intellectuelle dans le contexte de la pandémie de COVID-19 », OMC, 23 novembre 2020, <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/IP/C/W670.pdf&Open=True>.

<sup>2</sup> Voir Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, « Dérogation à certaines dispositions de l'Accord sur les ADPIC pour la prévention, l'endigement et le traitement de la COVID-19 – réponses aux questions », OMC, 15 janvier 2021, <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/IP/C/W672.pdf&Open=True>.

<sup>3</sup> Voir Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, « Réponse aux questions sur les difficultés liées à la propriété intellectuelle rencontrées par les membres dans le contexte de la COVID-19 figurant dans le document IP/C/W/671 », OMC, 15 janvier 2021, <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/IP/C/W673.pdf&Open=True>.

<sup>4</sup> Médecins sans frontières, « WTO COVID-19 TRIPS Waiver Briefing Note », [https://www.doctorswithoutborders.ca/sites/default/files/msf\\_canada\\_briefer\\_on\\_trips\\_waiver.pdf](https://www.doctorswithoutborders.ca/sites/default/files/msf_canada_briefer_on_trips_waiver.pdf) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Cette approche néocoloniale est répandue et lourde de conséquences. Privés de la capacité de produire des vaccins – en supposant qu’il y ait suffisamment de réserves disponibles et que l’on puisse fixer les prix de façon libre et transparente (ce qui n’est pas le cas) –, la plupart des pays à faible revenu, et même ceux à revenu intermédiaire, n’ont pas les moyens d’acheter des vaccins aux fabricants actuels. L’industrie pharmaceutique, concentrée dans les pays du Nord, continue de faire des milliards de dollars de profits tout en sachant qu’un accès limité aux vaccins sera offert à un infime pourcentage de la population des pays à faible revenu, grâce à la philanthropie des secteurs public et privé, ce qui renforce les structures du pouvoir colonial. L’industrie pharmaceutique s’enrichit sur le dos des contribuables des pays donateurs, et la sous-utilisation du potentiel industriel ainsi que l’appauvrissement structurel des pays à faible revenu continuent. Ce modèle n’a pas sa place dans le commerce international au XXI<sup>e</sup> siècle, et encore moins dans la gestion de la plus grande crise sanitaire et économique de notre époque.

Jusqu’à maintenant, le Canada a choisi le camp des pharmaceutiques qui font des profits et des lobbyistes du commerce international, perdant de vue les vies humaines. Il est important de souligner que l’engagement louable du Canada envers le Mécanisme COVAX et l’accélérateur ACT ne change rien au fait qu’une **augmentation rapide de l’approvisionnement mondial en vaccins nous aidera tous à mettre un terme à la pandémie.**

On plaide depuis des mois pour que les détenteurs de brevets contribuent à la PI et assurent le transfert de technologie de manière volontaire, mais ceux-ci ne sont clairement pas à la hauteur des exigences de l’heure. Des entreprises de nombreux pays en développement ont fait des demandes pour des permis ou des ententes de fabrication en sous-traitance qui ont été déclinées, alors que le monopole sur la production de vaccins a segmenté artificiellement le marché international au détriment d’un accès généralisé au vaccin et de sa fabrication régionale. À ce jour, aucun fabricant de vaccins n’a pris l’initiative d’entrer dans le *Technology Access Pool* (C-TAP) de l’Organisation mondiale de la Santé qui encourage la contribution volontaire à la PI, à la technologie et aux données pour appuyer un élargissement de la production. Le problème, ce n’est pas la difficulté de mettre en contact les fabricants existants avec les fabricants potentiels, mais celle de donner à ces derniers les garanties juridiques, politiques et techniques qu’ils peuvent aller de l’avant.

Compte tenu de ces réalités, la position du Canada est incompatible avec ses valeurs, son discours public sur l’équité et la solidarité en matière de santé mondiale et ses pratiques intérieures. Il est tout aussi difficile de la justifier d’un point de vue stratégique, car la population canadienne court un plus grand risque d’être affligée par les variants qui continueront à se propager si la majorité des gens dans le monde ne sont pas vaccinés.

### ***Comment une dérogation à la PI pourrait-elle permettre de sauver des vies?***

En ce moment, les populations des pays à revenu élevé se font vacciner à un rythme 25 fois plus rapide que celles des pays à faible revenu<sup>5</sup>. Avec les niveaux actuels de production, les populations des pays en développement resteront majoritairement non vaccinées en 2021 et le resteront une

---

<sup>5</sup> Bloomberg, « More Than 1.02 Billion Shots Given: COVID-19 Vaccine Tracker », Bloomberg, 29 avril 2021, <https://www.bloomberg.com/graphics/covid-vaccine-tracker-global-distribution/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

bonne partie de 2022, et peut-être jusqu'en 2023. Pourtant, nous savons qu'une distribution équitable des vaccins sur la planète (c.-à-d. une distribution en proportion de la population) permettrait de prévenir deux fois plus de décès que si seules les populations des pays à revenu élevé étaient entièrement vaccinées en premier<sup>6</sup>.

La situation tragique que traverse l'Inde actuellement montre que nous avons désespérément besoin de plus de fabricants légalement et techniquement aptes à produire des vaccins, qu'ils soient à ARNm ou non. Toutefois, seules la Serum Institute of India et l'entreprise sud-coréenne SKBio<sup>7</sup> peuvent produire le vaccin d'AstraZeneca selon les formules de délivrance de licences sur une base volontaire qui leur sont accessibles. La Serum Institute of India se retrouve dans une situation critique en raison de la montée en flèche des cas de COVID-19 en Inde. Comme les doses initialement destinées à l'exportation sont conservées pour être distribuées en Inde, le reste du monde, incluant le Canada, en subit les conséquences<sup>8</sup>, ce qui prouve que nous ne pouvons pas compter que sur quelques fabricants pour approvisionner l'ensemble de la planète. Ce qui est inquiétant aussi, c'est que les gouvernements africains ne reçoivent aucun détail de la part du Mécanisme COVAX concernant les dates auxquelles ils recevront les prochaines doses d'AstraZeneca.

Certains prétendent qu'une dérogation aux ADPIC n'aurait aucune répercussion sur l'augmentation de l'offre, parce que la capacité de production excédentaire est inexistante dans les PRFM, mais cette affirmation est manifestement fautive. Il existe de nombreux producteurs dans toutes les régions du monde qui pourraient commencer à fournir des vaccins de façon sécuritaire et abordable si les protections relatives à la PI étaient levées et que la technologie ainsi que le savoir-faire étaient partagés. En Afrique seulement, Biovac et Aspen (en Afrique du Sud), l'Institut Pasteur (au Sénégal) et Vacsera (en Égypte) pourraient rapidement réoutiller des usines pour qu'elles produisent des vaccins à ARNm. En Amérique latine, des installations au Brésil, en Argentine et au Mexique travaillent sous contrat pour des détenteurs de monopoles et produisent déjà des flacons et d'autres fournitures essentielles<sup>9</sup>. Plusieurs pays, dont le Rwanda, sont en train d'établir des partenariats pour investir dans le développement d'une nouvelle capacité de production afin d'augmenter l'approvisionnement en vaccins sur le continent africain<sup>10</sup>. De plus, un producteur indien fait figure de pionnier dans le développement d'un vaccin à ARNm qui n'aurait pas besoin d'être soumis à des chaînes de froid aussi strictes que celles que requièrent normalement les autres vaccins contre la COVID-19<sup>11</sup>.

---

<sup>6</sup> Voir Bill & Melinda Gates Foundation, « COVID-19 A Global Perspective: 2020 Goalkeepers Report », BMGF, septembre 2020, [https://www.gatesfoundation.org/goalkeepers/downloads/2020-report/report\\_letter\\_en.pdf](https://www.gatesfoundation.org/goalkeepers/downloads/2020-report/report_letter_en.pdf) [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>7</sup> OMS, « L'OMS autorise deux vaccins supplémentaires contre la COVID-19 pour une utilisation d'urgence et leur déploiement par l'intermédiaire du Mécanisme COVAX », OMS, 15 février 2021, <https://www.who.int/fr/news/item/15-02-2021-who-lists-two-additional-covid-19-vaccines-for-emergency-use-and-covax-roll-out>.

<sup>8</sup> Ryan Tumilty, « India suspends vaccine exports as cases skyrocket, stalling Canadian deliveries », *National Post*, 22 avril 2021, <https://nationalpost.com/news/canada/india-suspends-vaccine-exports-as-cases-skyrocket-stalling-canadian-deliveries> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>9</sup> Public Citizen, « Waiver of the WTO's Intellectual Property Rules (TRIPS): Facts vs. Common Myths », citizen.org, 29 mars 2021, <https://www.citizen.org/article/waiver-of-the-wtos-intellectual-property-rules-myths-vs-facts/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>10</sup> Sara Jerving, « AU launches Partnership for African Vaccine Manufacturing », *Devex*, 14 avril 2021, <https://www.devex.com/news/au-launches-partnership-for-african-vaccine-manufacturing-99654> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>11</sup> Médecins sans frontières, « WTO COVID-19 TRIPS Waiver Proposal », *Transcend Media*, 1<sup>er</sup> mars 2021, <https://www.transcend.org/tms/2021/03/wto-covid-19-trips-waiver-proposal/> [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

Le rejet en bloc de la R-D et de la capacité de production de haute qualité des PRFM n'est pas un phénomène nouveau, et cela a été prouvé que c'était une erreur. Pourtant, les entreprises pharmaceutiques détentrices de brevets refusent de collaborer avec les producteurs de vaccins des PRFM ou de donner suite à leurs demandes de contribution à la production. Surmonter de tels obstacles politiques et juridiques est l'une des problématiques que la dérogation aux ADPIC cherche à résoudre.

## **Conclusion**

Il est évident que personne ne sera complètement protégé contre la COVID-19 tant que tout le monde ne le sera pas. Nous savons qu'il n'y aura pas de retour à la normale tant que tous les pays n'auront pas accès aux outils nécessaires pour maîtriser le virus. Malheureusement, ce sentiment d'urgence ne semble pas se refléter dans les actions des leaders mondiaux.

En appuyant la dérogation aux ADPIC, le Canada contribuerait instantanément à l'accélération du processus mondial de production et de distribution de vaccins, ce qui permettrait de sauver de nombreuses vies et de renforcer l'engagement du Canada envers des services de santé essentiels, car c'est un droit fondamental. Nous prions le Canada d'agir avec courage et conviction sur cet impératif politique moral et public.

---

Présenté conjointement par :

**Partners In Health** est un organisme de santé mondiale à but non lucratif qui s'attaque aux injustices sociales en apportant aux communautés les plus vulnérables dans le monde les bienfaits de la médecine moderne. Notre travail est basé sur la solidarité plutôt que sur la charité et sur la conviction que chaque vie humaine compte.



**Résultats Canada** est un organisme de défense des droits non gouvernemental et à but non lucratif composé de personnes ordinaires passionnées qui plaident pour l'élimination de l'extrême pauvreté dans le monde. Nous mettons à contribution des ressources pour l'amélioration des programmes et des politiques afin de donner aux plus démunis un accès à la santé, à l'éducation et aux chances nécessaires à leur épanouissement.

